

CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

1 rue du temps des cerises

69340 FRANCHEVILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
➤ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	3
➤ COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2020	6

* * *

CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
1 rue du temps des cerises
69340 FRANCHEVILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- L'information concernant la première application du règlement ANC 2018-06 portée dans le paragraphe « *Changement de méthode de présentation* » ;
- les informations portées dans le paragraphe « *Faits marquants / événements postérieurs à la clôture* » de l'annexe des comptes annuels relative aux incidences liées aux mesures de contraintes prises par le Gouvernement pour faire face à la crise sanitaire liée au Coronavirus.

2.4 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Charbonnières, le 12 avril 2021

Pour In Extenso Auvergne Rhône Alpes
Le commissaire aux comptes



Laurent SIMO

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2020**

CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE

Page : 1

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	11 845	8 144	3 701	
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.	12 448	11 432	1 016	697	
Autres immobilisations corporelles	60 201	45 522	14 679	1 432	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	15		15	15	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	499		499	499	
TOTAL (I)	85 008	65 098	19 909	2 643	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 098		19 098	3 677
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	78 840		78 840	62 251	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	247 763		247 763	244 296	
COMPTES DE REGULISATION	Charges constatées d'avance	1 637		1 637	2 416
	TOTAL (II)	347 338		347 338	312 640
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	432 345	65 098	367 247	315 283	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			499		
(3) dont à plus d'un an				499	

AVCI KEZIBAN

CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE	Page : 2
----------------------------	----------

Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		7 488
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	173 854	126 139
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	34 641	47 715	
Excédent ou déficit de l'exercice	30 473	27 153	
	Total des fonds propres (situation nette)	238 969	208 495
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	4 948	
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	4 948	
	Total des fonds propres	243 917	208 495
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	4 264	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	4 264	
Provisions	Provisions pour risques	1 562	1 242
	Provisions pour charges	16 024	21 448
	Total des provisions	17 586	22 689
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 249	12 946
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 547	13 020
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	44 778	45 080
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	19 830	4 374	
Produits constatés d'avance	3 076	8 678	
	Total des dettes	101 480	84 099
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	367 247	315 283
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	30 473,48	27 153,01
	(1) Dont à moins d'un an	90 231	71 152
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

AVCI KEZIBAN

CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE

Page : 3

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	6 155	8 100
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	251 100	272 532
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	276 327	270 998
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	24 450		
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	339	9 752	
	Total des produits d'exploitation	558 370	561 382
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	19 780	24 384
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	105 848	123 448
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 667	5 811
	Salaires et traitements	309 877	299 897
	Charges sociales	81 849	79 512
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 109	2 176
	Dotation aux provisions	1 562	578
Reports en fonds dédiés	4 264		
Autres charges	4	132	
	Total des charges d'exploitation	530 960	535 937
	RESULTAT D'EXPLOITATION	27 410	25 445

AVCI KEZIBAN

CENTRESOCIAL MICHEL PACHE	Page : 4
---------------------------	----------

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 410	25 445
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	84	119
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		84	119
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		84	119
RESULTAT COURANT avant impôts		27 494	25 565
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	3 588	2 568
	Sur opérations en capital	1 448	829
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		5 036	3 397
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	2 056	567
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 242
Total des charges exceptionnelles		2 056	1 809
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 980	1 588
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		563 490	564 899
TOTAL DES CHARGES		533 016	537 746
EXCEDENT ou DEFICIT		30 473	27 153
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		98 320	112 914
Bénévolat			
TOTAL		98 320	112 914
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			5 542
Mise à disposition gratuite de biens		64 344	53 903
Prestations		33 976	
Personnel bénévole			53 468
TOTAL		98 320	112 914

AVCI KEZIBAN

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 367 247 euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de 563 490 euros
 - un total charges de 533 016 euros
 - dégage un résultat de 30 473 euros Excédentaire

L'exercice considéré :

- débute le 01/01/2020
- finit le 31/12/2020
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par les dirigeants du CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des Comptes Annuels qui lui a été confiée.

L'objet du centre social conformément à ses statuts en se réfère à la Charte des Centres sociaux et socioculturels de France, le Centre social Michel Pache "entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en oeuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population du territoire"

A partir de l'analyse de son environnement et en adaptant sa pratique, le Centre social Michel Pache a pour objectifs de :

- améliorer la qualité de vie quotidienne de tous les habitants /tes Franchevillois/es en étant à l'écoute de leurs préoccupations ;
 - favoriser la rencontre des individus, des familles et des associations, leur donnant ainsi la possibilité de bénéficier d'activités éducatives et socioculturelles;
 - gérer, animer, promouvoir, soutenir et favoriser la création et le développement d'initiatives d'ordre social, familial, médico-social ou culturel dans la commune de Francheville;
 - faire entendre la parole des habitants/tes et de soutenir et promouvoir leur prise de responsabilité dans la vie sociale;
 - favoriser le débat sur tout sujet de société
- Pour cela le centre Michel Pache utilise, au mieux des intérêts de la collectivité et des usagers, les locaux mis conventionnellement à sa disposition par la municipalité, ou autres locaux.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par les dirigeants du CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des Comptes Annuels qui lui a été confiée.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

AVCI KEZIBAN

Annexe au Bilan

1. Changements de méthode de présentation

la première année de mise en application du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable ayant un impact de reclassement sur les fonds associatifs notamment en ce qui concerne les subventions d'investissements. Les subventions d'investissements aux biens renouvelables complètement amorties ont été transférées en report à nouveau créditeur.

Retraitement des subventions d'investissement :

les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables sur les exercices antérieurs sont en totalité amorties pour 7 488.00 euros, affectées en report à nouveau créditeur.

2. Faits marquants / Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire a eu les impacts organisationnels d'accueils du public suivants :

- une fermeture de l'ensemble de la structure du 17 mars au 11 mai 2020 avec redéploiement d'actions à distance
- la suspension des activités à destination des adultes autour des ateliers culturels et sportifs et de lien social du 17 mars 2020 jusqu'au 20 septembre 2020 puis à nouveau à partir du 29 octobre jusqu'à la fin d'année
- la suspension des activités ALSH auprès de la petite enfance, enfance et jeunesse du 17 mars 2020 au 02 juin 2020

Les conséquences financières rattachées à la crise sanitaire ont été les suivantes :

- Baisse des adhésions représentant 130 adhésions
- Baisse significative des participations usagers à hauteur de 39 088 euros soit plus de 26% entre 2019 et 2020 dont un remboursement des activités non réalisées (fermeture ACM et activités adultes) pour un montant de 20 662 euros
- Maintien des Prestations de service ALSH de la CAF au même niveau que 2019 sur la période de confinement soit un gain exceptionnelle à hauteur de 4 114 Euros
- Recours en partie au chômage partiel du 16 mars au 30 juin 2020 avec une indemnisation des salariés pour 13 390 euros et une allocation perçue de l'Etat pour la prise en charge de 9 572 euros et un gain sur les charges sociales de 3 347 Euros. L'association a indemnisé à hauteur de 100% du maintien du net pendant la période de confinement. L'association a limité l'activité partielle en continuant au maximum les activités à distance.
- Maintien de l'ensemble des subventions des financeurs principaux notamment la Ville et la CAF et une baisse des charges liées à la suspension des activités et à la mise en place du protocole lié à la crise sanitaire.
- Des subventions complémentaires ont été perçues notamment autour des vacances apprenantes sur les ALSH été pour 9 800 euros

Les autres faits marquants sont :

- Départ de la comptable à la retraite au 31.10.2020 avec le recrutement de la nouvelle comptable à compter du 05 octobre 2020, une passation a permis la continuité de la fonction comptable de manière efficace. L'indemnité de départ à la retraite versée aux salariés était provisionné, il n'y a pas eu d'impact sur le compte de résultat 2020.
- Deux départs au 31.08.2020, le coordinateur secteur enfance jeunesse et la directrice adjointe des ALSH. L'association a recruté deux nouveaux salariés dans l'équipe en procédant à une réorganisation des ressources humaines : évolution de l'animateur jeune vers une fonction de responsable secteur jeunesse et en recrutant une responsable secteur enfance sur un contrat emploi francs en bénéficiant d'aides de l'Etat, soit 1 750 euros au titre de 2020
- Passage sur la Prestation de service CAF pour la fonction de référent Jeunes à hauteur 17 562 euros sur 2020 en remplacement du fonds publics et territoires jeunes en 2019 qui était de 15 000 euros, ce qui a pour bénéfice de pérenniser les projets d'animation de proximité auprès des jeunes par les intervenants sur terrain
- maintien voire une augmentation de la masse salariale malgré l'activité partielle liée aux postes créés en cours d'exercice 2019 ayant un impact sur 12 mois en 2020
- fin du contrat du chargé de mission au 31.03.2020 recruté au dernier trimestre 2019 pour apporter un appui au projet social

L'association a renouvelé ses investissements informatiques afin de mettre en place et développer le télétravail et l'accès au numérique avec l'achat de 13 ordinateurs pour la somme de 6 993 euros et 30 tablettes pour les activités à hauteur de 7 290 euros. Dans ce cadre l'association a pu bénéficier d'une subvention d'investissement de 5 000 euros de la CAF du Rhône. La quote part virée au compte de résultat au 31.12.2020 s'élève à 52 euros. Les achats et la subvention d'investissement ont été constatés fin d'année 2020.

Elle a également démarré ses investissements sur les droits d'utilisation INOE pour 3 950 euros, la mise en place de la plateforme sera prévue pour 2021

AVCI KEZIBAN

Annexe au Bilan

3. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue d'utilisation

- Logiciels	1 à 3 ans
- Installations agencements aménagements	4 à 8 ans
- Matériel de transport	5 à 8 ans
- Matériel d'activités et outillage	3 à 5 ans
- Matériel de bureau informatique	2 à 5 ans
- Mobilier	3 à 5 ans

4. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

5. Engagements de départ à la retraite

L'association a opté pour la comptabilisation au passif du bilan des engagements de départ à la retraite. L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans et tenant compte des éléments suivants :

- paramètre propre à chacun des salariés de l'association (âge à la clôture, ancienneté, salaire brut annuel)
- données spécifiques à l'association conformément à la convention collective

La somme ainsi obtenue, majorée des charges patronales, est estimée au 31.12.2020 à 16 024 euros. Ces engagements ne sont pas couverts par une assurance spécifique.

Un départ à la retraite a été effectif au 31.10.2020 et plusieurs départs de salariés ont fait l'objet d'une reprise totale à hauteur de 5 424 euros.

6. Fonds dédiés

L'association a bénéficié d'une subvention complémentaire de 5 000 euros au bénéfice du secteur jeunes notamment autour de la mobilité, attribué par la Caisse d'allocation familiale.

Cette subvention attribué à fin décembre 2020 n'a pu être utilisé en totalité. C'est pourquoi la somme de 4 264 euros a été constaté en fonds dédiés au 31.12.2020 avec l'accord écrit du financeur.

7. Charges exceptionnelles de 2 056 euros correspondants principalement à :

- la régularisation du FONJEP 2018 de 1 184 euros qui avait également provisionnée au 31.12.2019, pas d'impact sur le résultat 2020
- la régularisation de compte adhérent pour 790 euros en perte irrécouvrables exceptionnelle.

8. Produits exceptionnels de 3 588 euros dont principalement :

- Aide de septembre à décembre pour le contrat d'apprentissage au titre de 2019 qui était incertain, perçu sur 2020 à hauteur de 1 375 euros
- Apurement de crédit d'adhérent pour 1 396 euros de manière exceptionnelle

9. Rémunération des Cadres dirigeants

Le montant total des rémunérations pour l'exercice 2020 des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association, composés uniquement de membres bénévoles du Conseil d'Administration est de 0 €.

AVCI KEZIBAN

Annexe au Bilan

10. Contributions volontaires en nature

10.1 Mises à disposition par la Municipalité de FRANCHEVILLE au titre de 2020 sont les suivantes

Elles s'élèvent à 98 320 euros :

- Locaux et charges y afférents dont les fluides :	60 750.88	Euros
- Personnel mis à disposition	33 976.29	Euros
- Maintenance des locaux	3 593.53	Euros

10.2 Bénévolat

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice 2020 a fait l'objet d'une estimation des heures effectuées à hauteur de 1 998 heures :

- Actions hebdomadaires ou régulières représentant 1 792 heures
- Actions ponctuelles représentant 206 heures

La valorisation du bénévolat d'activités au taux horaire SMIC de 10.15 euros chargé au taux moyen de 40% s'élève à 28 391.58 euros toutes charges comprises

11. Effectifs présents au 31 décembre 2020 en ETP moyen

ETP en 2020 de 12 (après neutralisation de l'activité partielle) contre 11 en 2019

AVCI KEZIBAN

CENTRES SOCIAL MICHEL PACHE

Page : 9

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virements p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	7 894		3 951			11 845
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 894		3 951			11 845
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenc. aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	11 307		1 141			12 448
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	32 456					32 456
Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 462		14 283			27 745
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 225		15 424			72 649
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	15					15
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	499					499
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	514					514
TOTAL	65 633		19 375			85 008

AVCI KEZIBAN

CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE

Page : 10

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Autres	7 894	250	8 144
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 894	250	8 144
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre			
	sur sol d'autrui			
	instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels	10 610	822	11 432
	Autres instal., agencement, aménagement divers			
	Matériel de transport	32 456		32 456
Matériel de bureau, mobilier	12 030	1 036	13 066	
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 096	1 859	56 954	
TOTAL	62 989	2 109	65 098	

AVCI KEZIBAN

CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE

Page : 11

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020	
PROVISIONS REGLEMEENTEEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMEENTEEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	21 448		5 424	16 024	
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	1 242	1 562	1 242	1 562		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		22 689	1 562	6 666	17 586	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers	578		578	
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		578		578		
TOTAL GENERAL		23 267	1 562	7 243	17 586	
Dont dotations et reprises <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 			1 562	7 243		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

AVCI KEZIBAN

CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE

Page : 12

Créances et Dettes

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	499	499	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	19 098	19 098	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	452	452	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 393	8 393	
	Impôts sur les bénéficiaires			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	60 475	60 475	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	9 520	9 520	
Charges constatées d'avance	1 637	1 637		
TOTAL DES CREANCES		100 073	100 073	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	22 547	22 547		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	23 286	23 286		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 385	16 385		
	Impôts sur les bénéficiaires				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 108	5 108		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	19 830	19 830			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	3 076	3 076			
TOTAL DES DETTES		90 231	90 231		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

AVCI KEZIBAN

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	7 488			7 488	
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	126 139	47 715			173 854
Autres réserves					
Report à nouveau	47 715	(20 562)	7 488		34 641
Excédent ou déficit de l'exercice	27 153	(27 153)	30 473		30 473
Situation nette	208 495		37 961	7 488	238 969
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			12 488	7 540	4 948
Provisions réglementées					
TOTAL	208 495		50 449	15 028	243 917

L'affectation du résultat en REPORT A NOUVEAU a été réalisée conformément au PV d'AG de la manière suivante :

- Résultat excédentaire de 2019 à hauteur de 27 153 euros affecté en RAN
- Affectation à hauteur de 47 715 euros de report à nouveau en début de période en réserves pour projet de l'entité

Les subventions d'investissement sur bien renouvelables au 31.12.2019 totalement amorties ont été affectées en report à nouveau conformément aux recommandations de l'ANC 2018 sur le nouveau plan comptable des associations

CENTRESOCIAL MICHEL PACHE

Page : 14

Variation des Fonds Dédiés

	Fds dédiés clôture 31/12/2019	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2020	
			Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Projet autour des déplacements des jeunes Subvention sur projet de la CAF de 5 000		4 264				4 264	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL		4 264				4 264	

AVCI KEZIBAN

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 637
abonnement téléphonique quote part sur 2021		55	
Cotisation AST médecin du travail 2021	01/01/2021 31/12/2021	1 188	
RICOH Copieur quote part échancier	01/01/2021 28/02/2021	394	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 637

AVCI KEZIBAN

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			3 076
CAF Prestations de service CLAS Primaire et Collège	01/01/2021 30/06/2021	3 076	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			3 076

AVCI KEZIBAN